



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.30/2003/20
8 août 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Groupe de travail des problèmes douaniers
intéressant les transports

Groupe spécial d'experts de la Convention internationale
sur l'harmonisation des contrôles des marchandises
aux frontières, 21 octobre 1982
(22 septembre 2003)

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DU GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS
DE LA CONVENTION INTERNATIONALE SUR
L'HARMONISATION DES CONTRÔLES DES MARCHANDISES
AUX FRONTIÈRES, 21 OCTOBRE 1982***

**qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 22 septembre 2003, à 15 heures****

* La Division des transports de la CEE a soumis le présent document après la date limite officielle en raison d'un manque de ressources.

** Dans un souci d'économie, aucun document ne sera disponible en salle de réunion. Les représentants sont priés de bien vouloir se munir de leur exemplaire des documents mentionnés dans le présent ordre du jour provisoire.

Avant la réunion, les documents manquants peuvent être obtenus directement auprès de la Division des transports de la CEE (télécopie : +41-22-917-0039; courrier électronique: poul.hansen@unece.org). Les documents peuvent être aussi téléchargés depuis le site Web de la Division des transports de la CEE (<http://border.unece.org>). Pendant la réunion, les documents manquants peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents (salle C.111, premier étage, Palais des Nations).

Conformément aux procédures d'accréditation applicables à toutes les réunions tenues au Palais des Nations, les représentants sont priés de compléter la formule d'inscription ci-jointe (également disponible sur le site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org)) et de la retourner, une semaine au moins avant la session, à la Division des transports de la CEE soit par télécopie (+41-22 917-0039), soit par courrier électronique (poul.hansen@unece.org). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter au Bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, installé à la Villa Les Feuillantines, 13 avenue de la Paix, Genève (voir plan ci-joint), afin d'obtenir une plaquette d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 72453).

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Examen d'une nouvelle annexe 8 sur la rationalisation des formalités de passage des frontières en transport routier international.
3. Questions diverses.
4. Conclusion.

* * *

TEXTE DE LA CONVENTION

Le texte intégral de la Convention est paru sous la cote ECE/TRANS/55 (anglais, français et russe). On peut se le procurer auprès du secrétariat de la CEE-ONU ou y avoir accès et le télécharger via la page pertinente du site Web de la Division des transports de la CEE-ONU (<http://www.unece.org/trans/conventn/legalinst.html#customs>).

* * *

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Document: TRANS/WP.30/2003/20.

Le Groupe spécial d'experts (ci-après désigné le «Groupe d'experts») souhaitera peut-être adopter l'ordre du jour établi par le secrétariat (TRANS/WP.30/2003/20).

2. EXAMEN D'UNE NOUVELLE ANNEXE 8 SUR LA RATIONALISATION DES FORMALITÉS DE PASSAGE DES FRONTIÈRES EN TRANSPORT ROUTIER INTERNATIONAL

Document: TRANS/WP.30/AC.3/2003/1.

a) Rappel des faits

Le Groupe d'experts se souviendra peut-être que le Comité de gestion de la «Convention sur l'harmonisation» avait, à sa cinquième session, décidé de remettre à plus tard le débat de fond sur une nouvelle annexe 8 à la Convention, qui devait traiter de tous les éléments importants d'une rationalisation des formalités de passage des frontières dans le transport routier international de marchandises, plusieurs Parties contractantes ayant indiqué qu'elles n'étaient pas encore en mesure de se prononcer sur la proposition (TRANS/WP.30/AC.3/10, par. 5).

Le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports de la CEE (WP.30), à sa cent quatrième session, a noté que plusieurs Parties contractantes ne pouvaient pas encore se prononcer et que cette situation n'évoluerait pas avant septembre 2003. Il a donc demandé au secrétariat de réunir un groupe spécial d'experts, à l'occasion de sa cent cinquième session, en septembre 2003, pour étudier les points restant en suspens, et permettre ainsi l'adoption du nouveau projet d'annexe 8 à la Convention. Si cela était nécessaire, les Parties

contractantes étaient invitées à inclure dans leur délégation des experts nationaux des différentes questions non encore réglées afin de déterminer avec précision les problèmes en jeu. En outre, il a décidé de convoquer la sixième session du Comité de gestion au moment même où lui-même tiendrait sa cent sixième session, en février 2004, en vue d'adopter le nouveau projet d'annexe 8.

b) Questions en suspens

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être rappeler que le Comité de gestion de la Convention sur l'harmonisation a examiné cette question à sa quatrième session en octobre 2000 (TRANS/WP.30/AC.3/8). Il souhaitera peut-être aussi rappeler l'examen détaillé de cette question auquel le Groupe de travail de la CEE-ONU des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30) a procédé à ses sessions qui ont suivi la troisième session du Comité de gestion en octobre 2000 (TRANS/WP.30/206, par. 19 et 20; TRANS/WP.30/204, par. 16 à 18; TRANS/WP.30/202, par. 14 à 19; TRANS/WP.30/200, par. 12 à 17; TRANS/WP.30/198, par. 20 à 24; TRANS/WP.30/196, par. 14 à 17; TRANS/WP.30/194, par. 18 à 23; TRANS/WP.30/192, par. 10 à 13).

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être en outre rappeler que cette nouvelle annexe 8 a pour objet d'incorporer dans la Convention des dispositions complétant celles qui figurent déjà à l'annexe 1 et de définir, dans un premier temps, les mesures qu'il convient de mettre en œuvre pour faciliter les formalités de passage des frontières en transport routier international. D'autres dispositions relatives au contrôle aux frontières et s'appliquant expressément au transport par chemin de fer ou par voie navigable et, éventuellement, au transport maritime et aérien, pourraient être incluses ultérieurement. Le Groupe de travail WP.30 de la CEE-ONU avait souligné à cet égard que la nouvelle annexe 8 devrait prendre en compte, d'une manière globale et cohérente, tous les éléments importants pour la rationalisation des formalités de passage des frontières par les véhicules de transport routier international de marchandises, en traitant des différents types de cargaison, en particulier les denrées périssables, des véhicules routiers et de leurs conducteurs, ainsi que des formalités de passage des frontières et des infrastructures douanières.

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner à présent les propositions de nouvelle annexe à la Convention, telles qu'elles figurent dans le document TRANS/WP.30/AC.3/2003/1. Ce document, établi par le secrétariat à la demande du Groupe de travail WP.30 de la CEE-ONU pour la cinquième session du Comité de gestion de la Convention sur l'harmonisation, est largement inspiré du document TRANS/WP.30/2001/16, que le Groupe de travail avait déjà examiné à ses sessions précédentes. Le document TRANS/WP.30/AC.3/2003/1 tient compte de ces considérations et contient un certain nombre de nouvelles propositions de dispositions sur lesquelles aucun consensus n'avait pu être obtenu dans le passé au sein du Groupe de travail.

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être notamment concentrer son attention sur les questions en suspens, signalées en caractères gras dans le document TRANS/WP.30/AC.3/2003/1, parmi lesquelles, en particulier, l'article 2 concernant la facilitation des procédures de délivrance des visas pour les conducteurs professionnels, l'article 4 relatif au contrôle technique des véhicules et l'article 5 relatif au certificat international de pesée de véhicule.

3. QUESTIONS DIVERSES

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner d'autres questions en rapport avec la Convention.

4. CONCLUSION

À l'issue des débats, le Groupe d'experts est invité à rédiger des conclusions et à y inclure des recommandations à l'intention du Groupe de travail sur la manière de donner suite à l'examen des diverses questions traitées.



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA *Please Print*
Conference Registration Form

Date

Please fax this completed form to the Host Secretariat and BRING THIS ORIGINAL with you to Geneva.
An additional form is required for spouses.

Title of the Conference

UNECE - Ad hoc Expert Group on the International Convention on the Harmonization of Frontier Controls of Goods

Delegation/Participant of Country, Organisation or Agency**Participant****Family Name****First Name**Mr. Mrs. Ms Date of Birth / /

(DD/MM/YYYY)

Participation Category

Head of Delegation Members **Observer Organisation** **Participating**

Delegation Member **NGO (ECOSOC Accred.)** **From**

Observer Country **Other (Please specify below)** **Until**

Do you have a badge issued as a Mission diplomat or employee, NGO card issued in Geneva or a Long Duration conference badge issued at Geneva if so PLEASE TICK HERE

Document Language PreferenceEnglish French Other **Origin of Identity Document**

Passport or ID Number

Valid Until

Official Telephone No.

Fax No.

Official Occupation

Permanent Official Address

Address in Geneva

Email Address

On Issue of ID Card
Participant Signature

Date

Participant photograph it form is sent in advance of the conference date.

Please print your name on the reverse side of the photograph

PLEASE NOTE ONLY CERTAIN CONFERENCES REQUIRE A PHOTO. IF YOU ARE NOT ASKED TO PROVIDE ONE BY THE CONFERENCE STAFF YOUR CONFERENCE IS NON PHOTO

Security Use Only**Card N°. Issued**

Initials, UN Official

